



SYNDICAT  
DES EMPLOYÉ(E)S  
DE L'ETS

## INFO-NÉGO-002

Le 7 février 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Les 30 novembre 2022, 11 janvier 2023 et 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons eu nos premières rencontres de Négo avec la partie patronale.

Lors de ces trois rencontres, nous avons présenté nos demandes respectives et planifié nos rencontres paritaires pour traiter de chacun des sujets.

### TOPO DE LA NÉGO

#### Les étapes déjà faites dans la cadre de la Négo

- Élections du comité de négociation en janvier 2021;
- Sondage et consultations pour l'élaboration des demandes, de mai 2021 à janvier 2022;
- Topo de la Négo aux membres lors de l'assemblée du 9 juin 2022;
- Les 21 septembre et 27 octobre 2022, en assemblée, les membres ont appuyé les demandes syndicales issues des consultations;
- En décembre, nous avons formé un comité de mobilisation;
- Les 30 novembre 2022, 11 janvier et 1<sup>er</sup> février 2023, les parties patronales et syndicales ont échangé leurs demandes respectives.

#### ➤ Nous sommes rendus ici

- C'est l'étape de **négociations** entre les parties patronale et syndicale sur les divers sujets des demandes;
  - Nous avons des rencontres aux trois semaines qui sont planifiées avec la partie patronale.
- Nous devons renforcer la **mobilisation** en appui à la Négo;
  - **Ici l'implication de toutes et de tous est primordiale!**

#### La suite du processus de Négo

- Des activités de visibilité, des assemblées d'informations et/ou consultations, etc.
- Au besoin, des moyens de pression, suite à un mandat des membres en assemblée.
- Du résultat des négociations émanera un projet de convention qui sera présenté aux membres par le comité de négociation et les membres devront ultimement voter pour que ce projet de convention soit accepté;
- La rédaction finale du projet de convention;
- La signature et application de la nouvelle convention d'ici à la prochaine Négo.



SYNDICAT  
DES EMPLOYÉ(E)S  
DE L'ÉTS

## LES DEMANDES DE NÉGO

Vous pouvez consulter les demandes entérinées par les membres du SEÉTS lors de l'assemblée du 27 octobre 2022 en cliquant sur l'hyperlien suivant : [Cahier des demandes du SEÉTS](#)

## APPLICATION DE LA CONVENTION EN PÉRIODE DE NÉGO

La [convention actuelle](#) demeure en vigueur tout le temps des négociations en vue de son renouvellement, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention.

## COMMENTAIRES DE CERTAINS CADRES DURANT LA NÉGO

Durant une période de négociation, il est déjà arrivé, il arrive et il arrivera que certains cadres s'expriment à propos de la Négo en cours, ou à propos du Syndicat.

Peu importe leurs intentions, lors de ce type d'intervention, les cadres sont des représentant.e.s de l'Employeur, d'ailleurs quand nous utilisons le terme « Employeur » avec un « E » majuscule, ce terme englobe notamment les cadres, la direction générale, le Service des ressources humaines et le Conseil d'administration de l'ÉTS. Aucune de ces personnes ou instances n'est impartiale dans une Négo.

En vertu du [Code du travail du Québec](#) : « Aucun employeur, ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeurs, ne cherchera d'aucune manière à dominer, entraver ou financer la formation ou les activités d'une association de salariés, ni à y participer. »

Pour que le SEÉTS puisse intervenir promptement dans des situations semblables, nous avons besoin de vous. **Vous pouvez nous aider et aider votre Négo**, en nous informant de ces dérives des cadres si vous en êtes témoins.

Pour nous communiquer des informations à ce sujet, vous pouvez utiliser l'une des deux options de la section commentaires ci-dessous.

Toute communication d'information que vous pourriez transmettre à ce sujet restera confidentielle.

## COMMENTAIRES

Si vous voulez nous partager anonymement vos commentaires au sujet de cet INFO-NÉGO, cliquez sur l'hyperlien suivant : [Commentaires anonymes](#)

Si vous avez des questions, ou des commentaires qui ne requièrent pas l'anonymat, vous pouvez nous les transmettre à l'adresse courriel [scfp3187@etsmtl.ca](mailto:scfp3187@etsmtl.ca).

Syndicalement,

Votre comité de négociation

Catherine Wakil  
Benoît Bérubé  
Olivier Bouthot  
Benjamin Clément  
Mathieu Dulude